

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **6 juin 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du règlement d'urbanisme numéro 350
3425-3455, boulevard Laframboise Lot : 6 028 010 (district Saint-Sacrement)	- Permettre l'implantation d'une génératrice dans la marge arrière à une distance de 0,75 mètre de la ligne arrière du terrain (côté ouest), alors que le règlement fixe une distance minimale de 1 mètre.	Article 17.4

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 6 juin 2022.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 18 mai 2022.



Crystel Poirier, LL.L
Greffière